

Loi

Générale

colonial

Loi n° 817 promulgation n° 817 du 8 juin 1962

n° 817

Ministère

ACTES DU POUVOIR CENTRAL

Date de publication

8 juin 1962

Numéro JO

n° 6 du 30/06/1962

Date du numéro

30 juin 1962

INTRODUCTION

L'ASSEMBLÉE NATIONALE A ADOPTÉ LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE PROMULGUÉ LA LOI DONT LA TENUE SUIT :

VISAS

Le Gouverneur chef du Territoire de la Côte Française des Somalis, Officier de la Légion d'honneur, Vu l'ordonnance organique du 18 septembre 1844, rendue applicable au Territoire par décret du 18 juin 1884,

TEXTE INTÉGRAL

Art. 1er – Est promulguée dans le Territoire de la Côte Française des Somalis la loi n° 62-621 du 2 juin 1962, fixant le régime d'importation, de vente, de cession, de transport, de port, de détention et d'exportation des armes, articles d'armement, munitions et matériels de guerre en Côte Française des Somalis (J.O.R.F. du 3 juin 1962, p. 5347).

Art. 2

— Le présent arrêté qui fera l'objet de mesurés de publicité extraordinaire et urgente sera enregistré et communiqué partout où besoin sera.

Pour le Chef de Territoire et par délégation : L'Administrateur en Chef chargé de l'expédition des Affaires courantes du Secrétariat Général, Pierre GABIRAUULT.